Municipalité Chute-aux-Outardes

L'OUTARDOIS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE

Édition février-Numéro 1

CAPSULE DU MAIRE

Bonjour Outardois, Outardoises,

Je souhaite à tous un beau début d'année 2019.

Juste un petit suivi sur le budget, vous avez reçu un document avant la période des fêtes qui expliquait très bien pourquoi le fardeau fiscal des citoyens a été augmenté de 4,5 % cette année.

Cela est dû en grande partie à des coupures gouvernementales d'un montant de 135 000 $ du programme de la péréquation que l'on reçoit annuellement. Nous avons coupé dans certains postes budgétaires afin ne pas vous imposer tout ce montant. En ce qui concerne la taxe extérieure imposée aux citoyens qui font des activités sportives à Baie-Comeau, un protocole sera établi avec des dates prévues pour le remboursement afin d'éviter tout problème relié aux demandes des participants.

Pour ce qui est des matières résiduelles, je demande aux citoyens d'être vigilants. En effet, plus on récupère, moins on enfouit au site de Ragueneau et plus le gouvernement nous aide en nous accordant des redevances ainsi que des baisses de quoteparts .

Pour le service de déneigement, comme vous avez dû le remarquer, la municipalité a loué un camion de déneigement parce que le nôtre n'a pas passé les tests imposés par le ministère des Transports. On étudie toutes les possibilités pour régler ce problème.

Pour votre information, suite aux coupures budgétaires reliées au problème de péréquation, les membres du conseil ont décidé de souffler la neige sur les terrains résidentiels pour cette année

Yoland Émond, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Secrétariat	567-2144 ext.706	Office municipal d'habitation…(OMH)	567-2278
Trésorerie	567-2144 ext.707	Bibliothèque municipale	567-2525 ext.5202
Télécopieur	567-4478	Centre multifonctionnel	567-2144 ext. 708
Travaux publics	567-2144 ext. 713	Fourrière municipale	589-1597
Inspecteur municipal	567-2144 ext. 704	Mon ami, mon village	567-2525 ext. 5205
Service des loisirs	567-2144 ext. 703		
Urbanisme et permis	567-2144 ext. 704		

Prochaine séance ordinaire du conseil : 18 février 2019 20 h
Heures d'ouverture du bureau municipal,
Lundi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h 30
Mardi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour information bureau municipal : 418 567-2144 **Pour l'équipe d'urgence…418 567-2144 ext. 811**

CAPSULE DU MAIRE

Compte rendu de la réunion mensuelle du 21 janvier 2019

Comme tous les mois, le directeur général et les directeurs de service ont présenté un rapport écrit concernant les activités reliées à leur département.

Présentation des résolutions adoptées :

⇒ Une résolution acceptant les demandes des organismes à but lucratif autorisant le paiement des sommes recommandées par le directeur général et accepté par le conseil municipal.

⇒ Une résolution acceptant les demandes du comité organisateur du festival All Been seulement pour les biens et les services.

⇒ Une résolution acceptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019.

⇒ Deux résolutions acceptant le taux de taxation foncière et le taux des tarifs de compensation pour l'année 2019 conformément aux lois gouvernementales.

⇒ Une résolution pour accepter la signature d'une entente concernant l'utilisation du contremaitre à titre d'opérateur de machinerie lourde, seulement en cas d'urgence.

⇒ Une résolution pour autoriser la signature d'une entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez me téléphoner au 418 567-2144, poste 701. Laissez-moi un message et il me fera plaisir de vous rappeler.
Courriel : maire@municipalitecao.ca

PRÉVENTION CONTRE LE GEL DE VOTRE ENTRÉE D'EAU

Les périodes de froid intense durant l'hiver peuvent provoquer un gel des conduites d'eau du réseau d'aqueduc et de votre entrée d'eau.

Pour éviter bien des désagréments, nous recommandons :

- De garder autant que possible un couvert de neige au-dessus de votre entrée de service afin de prévenir le gel du sol en profondeur;
- Si vous avez un fil chauffant, assurez-vous de son bon fonctionnement avant chaque hiver;
- Si vous quittez la maison plusieurs jours durant l'hiver, demandez à quelqu'un de surveiller votre propriété chaque jour, pour entre autres, vérifier que votre entrée d'eau n'est pas gelée;

Si vous avez une maison mobile :

◊ De vous assurer d'avoir une jupe bien isolée autour de votre maison mobile et qu'elle soit recouverte de neige.

◊ De vous munir d'un fil chauffant fonctionnel;

N.B. Le risque de gel de conduite d'une maison mobile se situe à l'entrée du plancher de votre maison. Assurez-vous d'ouvrir les armoires ou le garde-robe où se trouve votre entrée d'eau, afin que la chaleur ambiante de la pièce maintienne la conduite hors de tout danger de gel.

SITE DE NEIGES USÉES

Nous désirons informer la population qu'un site d'élimination des neiges usées est disponible en tout temps, afin d'aller porter votre surplus de neige.

Advenant que l'accès soit fermé, il suffit de téléphoner au bureau municipal et une personne responsable ira vous ouvrir l'accès.

Noter que ce service est offert gratuitement.

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Adopté en 2010 par la municipalité, le règlement 354-2010 a pour effet de règlementer la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Celui-ci vient définir la responsabilité de la municipalité envers ses conduites publiques, de même que celle des citoyens pour leurs conduites privées.

Selon le règlement, les conduites publiques sont les conduites qui desservent plusieurs propriétés. De façon générale, on parle des conduites maîtresses.

Pour ce qui est des conduites privées, elles sont définies comme étant les conduites qui ne desservent qu'une propriété. De façon générale, elles partent de la fondation du bâtiment, jusqu'au raccordement à la conduite publique, incluant la section qui se trouve sous l'emprise du chemin public.

Pour ce qui est de l'entretien et la construction des conduites privées, le règlement stipule que la construction des conduites privées, ainsi que leur entretien, est aux frais et la responsabilité du propriétaire et devra respecter les conditions suivantes :

a) Les travaux devront se faire sous la surveillance de l'inspecteur municipal. Ce dernier s'assurera que les normes prescrites à l'article 19 du présent règlement seront respectées.

b) Le propriétaire doit obtenir, avant le début des travaux, un certificat d'autorisation de la municipalité, tel que prévu à la réglementation d'urbanisme.

Malgré ces faits, la municipalité prescrit que sur l'ensemble de son territoire, les travaux effectués sur les conduites privées situées sous l'emprise d'un chemin public et nécessitant une excavation, sont effectués par la municipalité ou son représentant autorisé, aux frais de la municipalité.

RAPPEL HIVERNAL

Comme plusieurs le savent, la municipalité a adopté un règlement municipal en matière de déneigement. Celui-ci comporte plusieurs aspects à respecter afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement de la municipalité. Voici quelques articles :

ARTICLE 17

Tout propriétaire se doit d'installer des repères d'au moins trois mètres de hauteur et d'au plus dix mètres d'espacement, indiquant l'emplacement de sa clôture et de ses aménagements paysagers en bordure de rue.

Dans le cas où la municipalité briserait une clôture ou tout autre aménagement qui n'est pas muni de repères conformes, cette dernière se dégage de toute responsabilité des bris occasionnés.

ARTICLE 19

Le stationnement de tout véhicule sur un chemin public est prohibé entre minuit et 7 h du matin du 1er novembre au 1er avril de chaque année.

ARTICLE 23 DOMAINES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA MUNICIPALITÉ

À moins d'en avoir obtenu la permission écrite de l'autorité compétente :

Il est interdit à quiconque de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelques moyens que ce soit, la neige et la glace sur une voie publique, ou sur les domaines publics et privés de la municipalité.

Il est interdit à quiconque de disposer de la neige ou de la glace laissée en front des entrées privées lors des opérations de déneigement de la municipalité, sur une voie publique, ou sur les domaines publics et privés de la municipalité.

ARTICLE 28 OBSTRUCTION DES BORNES D'INCENDIE

Il est interdit à quiconque de déposer de la neige ou de la glace dans un rayon de trois mètres d'une borne d'incendie ou de nuire à son bon fonctionnement ou à son accès;

SERVICES DES LOISIRS

Profiter des joies de l'hiver :

En ce début d'année 2019, il est temps de profiter des joies et des petits plaisirs de l'hiver.

Nous vous suggérons les randonnées de raquettes entre amis, les glissades familiales, les randonnées de ski de fond. Toutes ces activités sont accessibles dans votre localité ou pas très loin. Je joins l'horaire de votre patinoire pour le plaisir des familles.

Nous pouvons vous prêter des raquettes et des skis de fond pour adulte et pour enfant, et ce gratuitement. Pour ceux et celles qui sont intéressés, le prêt se fait au gymnase. Notez que c'est pour une durée de 48 h.

Le prêt se fera du vendredi soir au dimanche soir. Il suffit de vous présenter au gymnase et de rencontrer la surveillante.

Vous pouvez aussi réserver à la municipalité pour vous assurer d'avoir l'équipement. Pour cela, vous n'avez qu'à téléphoner au : 418-567-2144 et demandez Manon. Vous avez jusqu'au vendredi midi pour les réservations.

Le prêt de l'équipement (skis de fond et raquettes) est gratuit, **et ce, tout au long de l'hiver.**

Une carte d'identité sera exigée lors du prêt et sera conservée jusqu'au retour des équipements.

Piste de ski de fond

L'équipe d'entretien des sentiers de ski de fond dame les quatre kilomètres de piste à la disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Nos bénévoles s'affairent à préparer les sentiers. Avec de telles accumulations de neige, les sentiers sont formidables.

Cher fondeur, il est temps de farder vos skis, avec cette belle saison hivernale!

Horaire patinoire 2018-2019
Chute-aux-Outardes

HORAIRE RÉGULIER						
Jour	**13 h à 14 h 30**	**14 h 30 à 16 h**	**16 h à 18 h**	**18 h à 19 h30**	**19 h 30 à 20 h30**	**20 h30 à 21 h 30**
Lundi	Fermé	Fermé	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey jeune	Hockey adulte
Mardi	Patinage libre	Hockey familial	Hockey jeune	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey adulte
Mercredi	Fermé	Fermé	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey jeune	Hockey adulte
Jeudi	Patinage libre	Hockey familial	Hockey jeune	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey adulte
Vendredi	Fermé	Fermé	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey jeune	Hockey adulte
Samedi	Patinage libre	Hockey familial	Hockey jeune	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey adulte
Dimanche	Patinage libre	Hockey familial	Hockey jeune	Patinage libre	Hockey jeune	Hockey adulte

Règles de sécurité pour les utilisateurs de la patinoire

Pour jouer au hockey, le port du casque avec protecteur facial complet et du protège-cou est OBLIGATOIRE.

Pour le patinage libre, le port du casque et des gants de protection est FORTEMENT RECOMMANDÉ.

Les enfants utilisant des appuis pour patiner doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un adulte responsable.

La supervision d'un adulte responsable est FORTEMENT RECOMMANDÉE pour les enfants de 11 ans et moins.

La pratique de jeux dangereux telle que poursuites, chaînes et autres, est INTERDITE.

La consommation d'alcool et/ou de drogues sur le site est STRICTEMENT INTERDITE.

Il est PERMIS de fréquenter ce site seulement pendant les heures d'ouverture.

Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la patinoire.

En cas de dommages MAJEURS sur ce site
(patinoire, refuge des patineurs …)
avisé immédiatement :
Service des loisirs, Municipalité de Chute-aux-Outardes
au (418) 567-2144 ext 703

GLISSADE AMÉNAGÉE

Une aire de glisse a été aménagée près de la patinoire pour le plaisir des jeunes et des grands. J'invite l'ensemble des familles à venir profiter des joies que peut procurer un tel aménagement disponible près de chez soi.

PLAISIRS D'HIVER

Vendredi 22 février, nous tenons à vous inviter aux activités annuelles de Plaisirs d'hiver.

Comme par les années passées, nous aurons des collations et des breuvages à offrir gratuitement.

La journée sera agrémentée de musique et de divers ateliers à faire avec vos enfants, sans oublier la patinoire et l'aire de glisse.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer à compter de 12 h 30.

Bienvenue à tous! Nous comptons vous voir en grand nombre sur le site d'activités.

****** APPORTEZ VOS TRAINEAUX ET VOS PATINS.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Horaire régulier 2018-2019
Les lundis de 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h

Résident : 3 $
Non-résident : 5 $
18 ans et - : gratuit

Février mois « Coup de cœur »

Un tout nouveau projet de promotion des bibliothèques a été pensé afin de créer un temps fort dans l'année, en collaboration avec les réseaux Biblio du Québec et les bibliothèques publiques.

Février, le mois de l'amour, devient donc le mois « Coup de cœur » dans les bibliothèques de votre région. Il s'agit d'une belle occasion de vous offrir un valentin et de tomber en amour avec un de nos coups de cœur littéraires.

Club de cheerleading

Veuillez noter qu'une cueillette de bouteilles vides a eu lieu le dimanche 13 janvier dernier au profit du club de cheerleading de notre village.

Une somme de 1100 $ a été amassée par les athlètes et parents bénévoles.

Nous tenons à remercier la population de leur grande générosité.

L'équipe compétition du club de cheerleading « Les Éclipses de Chute-aux-Outardes » nous a représenté aux championnats régionaux de Québec où elle a fait une magnifique performance et une belle démonstration de son immense talent.

Félicitation les filles et bravo pour votre médaille!

Politique de remboursement des frais de non-résident aux activités sportives et culturelles.

Nous désirons vous rappeler que le conseil municipal de Chute-aux-Outardes a une politique de remboursement pour la tarification extérieure.

Critère d'admissibilité :

1. La demande de remboursement doit être faite sur le formulaire prévu à cette fin;
2. Être produite pour un résident de Chute-aux-Outardes;
3. Viser une activité sportive ou culturelle qui n'est pas offerte dans la programmation de la municipalité de Chute-aux-Outardes;
4. Viser une activité sportive ou culturelle offerte soit par un organisme municipal de la Manicouagan, soit par un organisme dument reconnu par celui-ci, pour laquelle des frais non-résidents ont été facturés lors de l'inscription.

Vous devez déposer la demande au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet, accompagnée des pièces justificatives **au plus tard le 1er novembre de chaque année.**

Les pièces justificatives sont :

1. Une facture en bonne et due forme montrant séparément les frais non-résidents imposés lors de l'inscription.
2. Un reçu ou tout autre document attestant du paiement de la facture.
3. Un document attestant du lieu de résidence du demandeur.
4. Tout autre document exigé par la personne responsable de l' analyse de la demande.

Le chèque de remboursement des frais admissibles sera acheminé au demandeur le 1er jeudi du mois de décembre de chaque année pour laquelle les services ont été rendus.

Cuisines Collectives

Places disponibles

Mardi soir

Mercredi avant-midi

Pour inscription ou information

carrefourfamilial@globetrotter.net

418-567-8920

Atelier de couture

Zéro déchet

Un geste pour l'environnement et la réduction de la production de plastique

Fabrication de sacs à légumes écologiques réutilisables

Coût du matériel : 3.00 $ chacun (fournis sur place)

Pour couturier ou couturière de tous niveaux
(Aide sur place)
Les 12-14-19 février de 13 h à 16 h
(Pas obligatoire d'assister à toutes les rencontres)

Inscription avant le 11 février

Pour inscriptions et informations
Mariane Laforce Tel : 418-567-8920
Carrefourfamilial@globetrotter.net

Club FADOQ
de Chute-aux-Outardes
Côte-Nord

1 rue de l'école
Chute-aux-Outardes

ACTIVITÉS

Dimanche de 8 h à midi : Déjeuner brunch

Lundi	19 h	Bingo
	13 h	Ligue de quilles
Mardi	13 h	Baseball poche et pétanque-atout
	18 h 30	Cours de danse en ligne
Mercredi	9 h	Conditionnement Physique 50 ans +
Jeudi-vendredi		Libre pour vos idées
Samedi :		Soirée dansante à l'occasion Prochaine soirée le 9 février

Les dates sont sujettes à changement, consultez les annonces à la Télévision régionale de la Péninsule, Journal Le Manic et ☐ Fadoq de Chute-aux-Outardes.

Pour le mois de février les DÉJEUNERS-BRUNCH du dimanche seront les :

3 février
17 février
24 février

Pour toute information : Ghislain Delarosbil, président : 418-567-4451

Sonia Paquet : 418-567-2456

Club FADOQ
de Chute-aux-Outardes
Côte-Nord

1, rue de l'école
Chute-aux-Outardes

Souper-soirée de la St-Valentin
Club de l'âge d'Or de Chute aux Outardes

Quand: Samedi le 9 février 2019
Où: 1 rue de l'école (local du Club de Chute aux Outardes)
Heure: 18 heures
Coût: 15$ (carte en vente dès le 27 janvier 2019)

Ghislain Delarosbil (418) 567 4451/ Sonia Paquet (418) 567 2456

Menu

Crème jardinière
Médaillons de porc à l'érable/ riz aux légumes
Desserts maisons

MUSIQUE
DUO IMPACT(Claudine Coulombe/ Éric Morin)

Nous vous attendons en grand nombre pour une soirée de plaisir

Une réservation de vos billets est souhaitable afin de bien planifier cette belle soirée.

UN TOIT POUR L'ÉGLISE ST-AUGUSTIN

Souper et soirée dansante
Brochettes de poulet

Salle de l'Âge D'or
Samedi 2 février 2019, 17 h

15$ du billet = adulte
10$ du billet = enfant

Votre Conseil de Fabrique de Chute-aux-Outardes

Billets en vente:
Fernande Finn 567-2103
Denise Bélanger567-8379
Marlène Gagnon 295-6634
Gilles Perron 567-2140
Martine Paulin 567-8525
Christian Malouin 567-8837
Francine Tremblay 567-4671

« UN PHARE DANS MA NUIT »

Parfois, je me sens seul(e)… je vis une souffrance…
je traverse un deuil… ou j'ai envie de parler…
Et s'il y avait
« Un phare dans ma nuit »?
Qui éclaire mon chemin?
Qui réchauffe mon cœur?
Qui illumine ma vie?

Viens et tu verras**…**
Autour d'un repas partagé, on se rencontre, on s'écoute...

OÙ?
Salle de l'Âge d'Or de Chute-aux-Outardes.

QUAND?
6 mars, 15 mai 2019

DE
11 h 30 à 14 h 30

COMMENT?
Chaque personne apporte un plat de son choix.
Breuvages sur place.

UNE PROPOSITION OFFERTE À :
Toute personne demeurant à Chute-aux-Outardes, Les Buissons, Pointe-aux-Outardes, Ragueneau et les environs.

Information L'abbé Jimmy Delalin 418-295-6135
Pierrette Plourde 418-567-2603
Monique G. Migneault 418-295-8035

Session
Coéquipiers père-mère

C'est une série de 4 ateliers pour permettre aux parents d'échanger sur leur réalité de père et de mère en tant que coéquipiers.

C'est pour qui?

◊ Pères et mères qui vivent en couple ou non
◊ Adultes significatifs dans les familles recomposées.

Les thèmes abordés :

◊ Nos enfants au cœur de la démarche
◊ Nos besoins de mères et de pères
◊ Accepter de grandir avec nos enfants
◊ Les avantages de faire équipe
◊ Nos difficultés de coéquipiers
◊ Des pistes pour améliorer notre vie d'équipe

Quand débutent les ateliers?

◊ Une session débutera en février 2019
◊ Date limite pour l'inscription : 4 février 2019

Comment s'inscrire et s'informer?

Jean-Pierre Simard
(418-567-2910
Facebook : allez sur la page Jean-Pierre Simard
Organisateur communautaire en message privé

Mariane Laforce
(418-567-8920
8carrefourfamilial@globetrotter.net

Carrefour Familial
Chute-aux-Outardes

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Québec

LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUS DIT

MERCI

Grâce à votre consommation responsable au Magasin de réemploi en 2018, c'est près de **275 tonnes** de matières qui ont été détournées de l'enfouissement et qui ont bénéficié d'une deuxième vie.

phase 2 magasin de réemploi

... l'objet revisité

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

Comment se
départir de

CENDRES CHAUDES

CELLES-CI SONT REFUSÉES DANS LE BAC BLEU

POUR VOUS EN DÉPARTIR CORRECTEMENT...

Laissez vos cendres reposer dans un seau en métal pendant une semaine à une distance raisonnable de tout ce qui est inflammable.

Lorsqu'elles seront suffisamment refroidies, mettez-les dans un sac d'ordures.

N'utilisez pas de seau en plastique ni un aspirateur pour les recueillir.

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

« ça fait du bien de pouvoir en parler à une maman qui a déjà vécu les mêmes choses»

La maman d'une famille soutenue

Service famille SOUTIEN

Info 418 589-2117
famillesoutien@gmail.com

Le regroupement MOA, c'est une table de concertation
de plusieurs partenaires dont Grains de Soleil Côte-Nord

Cercle de Fermière de Chute-aux-Outardes

Gagnant du panier d'épicerie 2018 Louise Maltais

Nous remercions tous nos précieux commanditaires :

- Marché Ragueneau
- Boucherie chez Fernande
- Fruits et Légumes Côte-Nord Inc.
- Agropur Division Natrel
- Boulangerie multi-marque
- Dépanneur Vallilée

Ainsi que toutes les membres du Cercle de Fermière.

BINGO TV

Télévision régionale de la Péninsule

Licence 201506016877-01

Le jeudi à 19 h 30

Câble Vidéotron : munérique canal 9

Livret de 9 faces 10.00 $ Bonanza 3 faces 1,00 $

TOTAL DES PRIX 3 200.00 $

1-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200.00 $**
2-tour en T L barre du haut ou du bas,	**250,00 $**
3-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
4-tour du free	**250,00 $**
Bonanza: 3 bingos avec une boule frimée	**300,00 $**
Pause de 5 minutes.	
5-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
6-tour en x	**250,00 $**
7-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
8-tour Carte pleine	**1 000,00 $**
2ième carte pleine	**350,00 $**

Réclamation des prix: Les gagnants doivent se présenter avec la feuille gagnante complète à la TVRP le vendredi de 8 h 30 à midi et du Lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h et le jeudi de 8 h 30 à 19 h 29

Points de vente:

Chute-aux-Outardes: Télévision Régionale de la Péninsule

Pointe-aux-Outardes: Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel: Suzanne Imbeau, 155, 4e rue Parc Langlois, Marché du Centre

BINGO TV

Télévision régionale de la Péninsule

Licence 201506016877-01

BINGO DU PREMIER JEUDI DU MOIS à 19 h 30

Livret de 9 faces 10.00 $ Bonanza 3 faces 1,00 $

TOTAL DES PRIX 3 600.00 $

1-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200.00 $**
2-tour en T barre du haut ou du bas,	**250,00 $**
3-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
4-tour du free	**250,00 $**
Bonanza:3 bingos avec une boule frimée	**400,00 $**
Pause de 5 minutes.	
5-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
6-tour en x	**250,00 $**
7-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles,	**200,00 $**
8-tour Carte pleine	**1 200,00 $**
2ième carte pleine	**450,00 $**

Réclamation des prix: Les gagnants doivent se présenter avec la feuille gagnante complète à la TVRP le vendredi de 8 h 30 à midi et du Lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h et le jeudi de 8 h 30 à 19 h 29

Points de vente:

Chute-aux-Outardes: Télévision Régionale de la Péninsule

Pointe-aux-Outardes: Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel: Suzanne Imbeau, 155, 4e rue Parc Langlois , au Marché du Centre

MERCI À NOS COMMANDITAIRES!

Yan Deschênes et Jean-Luc Nadeau
PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES

169, Vallilée
Chûte-aux-Outardes(Québec) G0H 1C0
Téléphone : 418.567.2332
Télécopieur : 418.567.2210
phr_chute-aux-outardes@brunet.ca

Affiliés à
Brunet

Les canneberges de la Côte-Nord

Canneberges • Argousiers Bio
Claudie Canuel
Yvan Desjardins
propriétaires

70, rue du Vallon, Chute-aux-Outardes, Qc G0H 1C0
Tél.: 418 567-4730 • Téléc.: 418 567-9474 • Cell.: 418 297-0342
cannebergescn@videotron.ca

Salon Suzy enr.
152, Vallilée
Chûte aux Outardes
Suzie, Francine, Denise
418 567.2550

Sonia Paquet, directrice générale

Télévision Régionale de la Péninsule Inc.
113, rue Vallilée
Chute-aux-Outardes, Qc
G0H 1C0

Tél.: 418-567-2650
Cell.: 418-293-2650

directiontvrp@videotron.ca
tvrp.ca

Carrefour Familial Chute-aux-Outardes
37 Rue de L'Église
Chute-aux-Outardes, G0H 1C0
Tel:418-567-8920 Fax:418-567-8924
carrefourfamilial@globetrotter.net

Activités
- Halte-garderie (Lundi au jeudi)
- Ateliers (mardi et jeudi PM)
- Cuisines Collectives (lundi et mardi soir, mercredi jour)
- Boites Vertes
- Comptoir alimentaire
- Activités diverses

Club FADOQ de Chute aux Outardes
50 ans et plus

1 rue de l'École
Chute aux Outardes, Québec
G0H 1C0
418-567-8241
418 567-4451

fadoq

Paroisse Saint-Augustin
47 rue de l'Église
Chute-aux-Outardes QC
G0H 1C0

Jimmy Delalin, curé
418 295-6135

Accueil pastoral :
Monique Migneault
418 295-8035
Huguette Lebel
581 643-1255

LIBRE

MERCI À NOS COMMANDITAIRES!

GROUPE-CONSEIL
TDA

26, boulevard Comeau
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 3A8

Tél. : (418) 296-6711
Téléc. : (418) 296-8971
info@gctda.com

LIBRE

LIBRE

Transformation des Métaux du Nord Inc.
Site de récupération de débris de construction et démolition

SITUÉ AU 1800, RANG 2 RAGUENEAU
CORRESPONDANCE : C.P. 6021 Baie-Comeau G5C 0B7

TÉLÉPHONE 418.567.2575 TÉLÉCOPIEUR 418.567.2580

trans.mn@globetrotter.net
www.tmninc.ca

SADC

810, rue Bossé bur. 101
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

T. 418 295-SADC
F. 418 295-7233
www.sadcmanic.ca

SADC MANICOUAGAN
adhère à la norme BNQ 21000

Un cadre de gestion stratégique basé sur les principes de développement durable

LIBRE

LIBRE

LIBRE